

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mercredi 13 novembre 2024

Délibération N° DE_2024_118

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	6	8
Date de la convocation : 05/11/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize novembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, EMMANUEL VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, DANIEL GINIER

Représentés : Jean BYKENS représenté par Delphine FEUILLADE BRIERE, Ronna CHALVET représentée par Emilie MALEYSSON

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Emilie MALEYSSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Convention de mise à disposition du local situé en dessous du gîte rural - Association les Amis de Thines

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition de l'association des Amis de Thines, le local situé en dessous du gîte rural. Afin de déterminer les conditions de cette mise à disposition, il est proposé de rédiger une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **VALIDE** la mise à disposition du local à l'association les Amis de Thines
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance



Emilie MALEYSSON
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 14/11/2024
Date de reception de l'AR: 14/11/2024

007-210701470-DE_2024_118-DE
A G E D I

